

L'arme et la Paix

Journal trimestriel édité par l'association Initiatives Citoyenneté Défense - Juillet 2005 - n°3

ÉDITO L'intelligence citoyenne à la barre ?

Le débat sur le projet de constitution européenne a été, de l'avis de la plupart des observateurs, marqué par un renouveau d'intérêt civique et d'engagement citoyen. Le taux de participation en a été du reste un élément révélateur. Nous ne pouvons dans ces colonnes que nous réjouir de ce regain de débat public, qui a englobé les questions des coopérations en Europe et dans le Monde, de la paix et de la défense.

Il a été noté également que la riche confrontation des idées, dans les débats et les discussions de terrain, n'a trouvé que partiellement – et donc partialement – son écho dans les grands médias. Initiatives citoyennes contre pédagogie officielle ? Les chiffres et les analyses publiés après coup viennent conforter cette impression ressentie par beaucoup. Cela a-t-il eu un effet productif ou contre-productif ? C'est une question qui sera très probablement étudiée de près par les mêmes grands médias...

Le fait est qu'après les victoires du non en France puis aux Pays-Bas, la crise ouverte du dernier Conseil européen a été attribuée ... aux électeurs du non. Aucune leçon n'a-t-elle donc été tirée en matière de simplifications ? Car est-ce parce que Français et Hollandais ont voté non que l'Europe va mal, ou bien parce que cette Europe leur va mal que Français et Hollandais (et beaucoup d'autres peuples si l'on en croit les sondages) ont voté majoritairement non ? C'est en prenant cette question à bras le corps que se construira l'Europe ... voulue par ses citoyens.

Pourtant l'Europe n'est pas morte et le débat sur sa construction est loin d'être clos. En témoigne ce numéro de l'Arme et la Paix qui fait encore la part belle à cette question. Le compte-rendu du débat organisé par ICD en est un élément. Le dossier sur l'avion de chasse Rafale en pages 2 et 3, pose en filigrane la question des développements européens conjoints, pour les avions comme pour les autres grands programmes. L'indépendance nationale, principal argument de justification du Rafale, est une des dimensions des questions soulevées dans l'article. Plusieurs constats peuvent être faits à l'évidence ; c'est que la course à la sophistication des armements prive à terme une nation grande-moyenne comme la France de son autonomie sur les grands systèmes d'armes (aptitude à développer seule à coûts raisonnables), en favorisant la concentration mondiale (effet de séries).

C'est un pro-européen convaincu qui s'exprimera dans notre rubrique *Paroles de citoyen*, citoyen pas tout à fait anonyme puisqu'il s'agit de Noël Mamère. Son opinion sur certaines questions tranchera avec les avis déjà exprimés de par le passé dans ce journal. Cette pluralité d'opinions est d'ailleurs le fondement de notre publication qui veut se faire l'écho des débats citoyens sur les questions de défense nationale. Nous vous invitons donc à vous exprimer dans nos colonnes et à réagir aux articles publiés. Ainsi, ensemble, nous nous tiendrons mieux informés de ces questions dont dépend une partie de notre avenir.

Nous invitons également nos lecteurs à diffuser aussi largement que possible « l'Arme et la paix » dans sa version électronique en format PDF (sur simple demande à denis.anselmet@wanadoo.fr ou à clauderomanet1@fnac.net) ou dans sa version papier (écrire à ICD - 39, avenue du Vercors - 38600 Fontaine pour en obtenir plusieurs exemplaires).

Claude Romanet
Rédacteur en chef

Les Européens

*Débat public à Fontaine : quelle Europe citoyenne ?
Quelle Europe de la défense ?*



À u terme de son assemblée générale annuelle, l'Association ICD a organisé le samedi 5 mars, à la MJC de Fontaine, un débat public sur le thème : quelle Europe citoyenne, quelle Europe de la défense ? Plus de trente cinq personnes ont pris la parole au cours de ce débat. De très nombreux aspects furent donc abordés au cours des échanges. La marchandisation des armements fut dénoncée comme un danger pour la construction d'une Europe de paix et de sécurité. La maîtrise de la production nationale de certains armements doit-elle être en outre abandonnée ? Jusqu'où faut-il aller dans le rôle d'une agence européenne, si ses critères de politique industrielle sont calqués sur ceux des grands groupes transnationaux ? La vocation de l'Europe est-elle de constituer un « concurrent » aux Etats-Unis dans le cadre de la mondialisation, ou bien de faire valoir d'autres schémas de développement et de coopération, à l'échelle de la planète ? Certains intervenants s'interrogèrent sur la réalité de la « préférence européenne », en matière d'armements, lorsqu'on observe les rapprochements industriels en cours d'une part, et les choix de certains pays européens en matière d'achats, d'autre part... La discussion fut bien entendu particulièrement nourrie en ce qui concerne le projet de constitution européenne. Un juriste releva que le terme de concurrence libre n'était pas nouveau en France, mais que ce qui posait problème était le concept de concurrence libre « et non faussée », érigé qui plus est en principe cardinal d'un projet constitutionnel. Les partisans du texte firent remarquer que ce texte n'engageait pas à grand-chose, puisque les politiques proposées étaient celles en vigueur aujourd'hui, et qu'il serait possible de toutes façons d'y revenir. Le modèle Danois fut également mis en avant comme un chemin possible pour l'Europe, permettant de tracer un cadre de développement original. Les différents articles attestant du caractère « irréversible » des politiques contenues dans le projet de constitution, furent alors discutés en détail. Les articles du projet de constitution, traitant de questions relatives à la défense, furent également largement débattus ; politiques industrielles, agence européenne d'armement, degrés de dépendance de l'OTAN, etc. Un intervenant fit remarquer que depuis près de 60 ans, construction européenne était synonyme de paix, et que bon ou pas le projet devait être ratifié pour aller de l'avant. Un autre intervenant fit remarquer que c'est parce qu'il souhaitait une Europe de paix qu'il lui semblait nécessaire de ne pas accepter la voie dangereuse proposée. Le principe même de mise en concurrence libre et non faussée de chaque activité, et au bout du compte des peuples entre eux, n'est-il pas gros de dangers pour la paix et la sécurité ? Un intervenant évoqua Jaurès, qui aurait été à ses yeux pour le projet de constitution. Avis pas partagé par une femme qui rappela les paroles de Jaurès : « *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* »... Bref, ce débat engagé à l'initiative d'ICD préfigurait en quelque sorte ce formidable bouillonnement citoyen, qui devait animer la France jusqu'au 29 mai ... Un vin d'honneur conclut ce débat (qui fut difficile à arrêter !), de façon conviviale. ■ Denis Anselmet

Le Rafale : chronique d'un flop annoncé ?

Le salon du Bourget a fermé ses portes récemment et le Rafale, avion de combat Français, a une nouvelle fois été présenté en démonstration, 19 ans après le vol inaugural du premier prototype et 6 ans après le premier essai de l'avion de série. Une de ses dernières chances de décoller ?

Il devait être la fierté de l'armée de l'air Française, le fer de lance de l'industrie de l'armement et de Dassault aviation. Le Rafale, avion polyvalent, bijou technologique, coûtera 33,2 milliards d'euros pour son développement sur 30 ans⁽¹⁾. Mais à ce jour, l'armée Française n'en a reçu que quelques exemplaires, et aucun Rafale n'a encore été exporté. Fallait-il se lancer dans un tel programme ? Des voix s'élèvent contre ce qui pourrait être un des plus grands gouffres financiers que la défense n'ait jamais connu.

Un avion polyvalent aux caractéristiques alléchantes

Disponible en plusieurs versions (B pour biplace, C pour monoplace, M pour Marine et N pour biplace embarqué sur porte-avions) et capable de prouesses inédites, selon ses fabricants, le Rafale pourra, sans revenir à sa base, réaliser différentes missions air-air ou air-sol. Il est doté de radars hyper performants et peut voler à mach 1,8 de 30 à 16500 m d'altitude, avec une vitesse ascensionnelle de 325 m/s. Son rayon d'action est de 1800 km (pour 3 heures de mission) et sa version M peut atterrir sans peine sur le porte-avion Charles de Gaulle et se ranger sans avoir à replier ses ailes grâce à sa modeste envergure.

Du retard à l'allumage

Cependant, pour en arriver là, il a fallu près de 20 ans. « Le Rafale A de démonstration technologique a effectué son premier vol en juillet 1986. Après l'échec des discussions entre la France et les 4 nations de l'Eurofighter, le gouvernement français a décidé en 1987 de procéder de manière unilatérale au développement et à la production du Rafale. Le premier des 4 prototypes produits a volé en 1991. »⁽²⁾ En 1989, le marché du Rafale était estimé de 800 à 1200 exemplaires, dont 250 pour notre armée de l'air et 86 pour la marine. Mais fin 2004, le projet de loi de finances 2005 notifie : « La commande globale de 59 avions, dont 46 pour l'armée de l'air, devrait être passée d'ici la fin de 2004, à l'issue de longues négociations. Le retard de cette commande, qui devait être initialement passée en 2003, se traduit par un léger réaménagement du calendrier de livraison des appareils. » Charles Edelstenne lui-même, PDG de Dassault Aviation, reconnaissait devant la commission parlementaire de la défense que « Les contraintes budgétaires et les étalements imposés ont cependant érodé cette cohérence initiale. La constitution du premier escadron destiné à l'armée de l'air a été décalée de huit ans, de 1997 à 2005 ». Ce qui n'est pas sans



Les lignes du Rafale B vous séduisent ? Ils vous en coûtera 89 millions d'euros pour l'acquisition d'un exemplaire. Vous préférez attendre les soldes ? C'est peut-être pour bientôt.

conséquence puisque « des obsolescences coûteuses, concernant les composants, sont apparues. Le programme a dû faire face à une concurrence renforcée, qui inclut maintenant l'appareil américain F-35, ex-JSF (Joint Strike Fighter). De plus, ce programme a souffert d'une remise en cause récurrente de sa crédibilité, de sa stabilité et de sa cohérence. Aujourd'hui, dix Rafale Marine ont été livrés, de septembre 1999 à octobre 2002, ce qui représente un avion tous les quatre mois, suivi d'un arrêt de production de dix-huit mois. Le nombre d'heures de vol réalisé est très faible, 3 600 heures à la fin 2003, alors qu'il est d'usage de considérer que la maturation et la fiabilité d'un avion de combat sont acquises à 100 000 heures de vol. Alors que le programme initial prévoyait 137 avions livrés à la fin 2000, il n'y en a eu que cinq. Aujourd'hui, treize avions ont été livrés. »⁽³⁾ L'Etat français a cependant commandé 120 appareils (dont un tiers en version marine) : on devrait atteindre les 300 à l'horizon 2020. En principe.

Un coût unitaire à la hauteur de la sophistication de l'appareil

Mais le « jouet » coûte cher. S'il est, paraît-il, l'un des meilleurs du marché, il est aussi un des plus chers : 89 millions d'euros l'unité, selon Dassault aviation, soit environ 3 fois plus que le Mirage 2000 auquel il est censé succéder. Il faut dire que « le Rafale est un programme national comprenant

une cellule, une motorisation, une avionique et des armes complètement nouvelles. En conséquence, le coût exorbitant du programme l'a amené à concurrencer d'autres projets – comme le porte-avions nucléaire Charles de Gaulle et l'hélicoptère de combat Tigre – dans le cadre d'un budget fluctuant et limité, ce qui a longuement retardé le financement de la production. »⁽⁴⁾ Cependant, d'après son fabricant, il est moins cher que ses deux concurrents directs. Le F-15 américain coûte 98 millions d'euros, et l'Eurofighter Typhoon 145 millions d'euros. Charles Edelstenne défend d'ailleurs son bilan en assurant que le programme Rafale est « le seul programme au monde à avoir respecté son budget national ». Et de noter que « le bilan industriel et financier des treize premiers avions livrés est positif »⁽⁵⁾. De plus, il assure que le Rafale est un avion fiable et à l'entretien facile, ce qui se traduit par des coûts de maintenance considérablement réduits. Ainsi, par exemple, la fiabilité de l'avion permet de réduire les besoins en effectifs de maintenance (-30% par rapport au Mirage 2000).

Export : le Rafale ne décolle pas, le poussera-t-on ?

En dépit de combats acharnés pour lesquels nos politiques sont largement montés au créneau, le Rafale n'a été vendu à aucune armée étrangère. Les Pays-Bas et la Corée du Sud lui ont préféré

le F-12 américain et l'Autriche le concurrent européen, l'Eurofighter. Il demeure cependant quelques espoirs en Arabie Saoudite, à Singapour, en Suisse, ou même au Brésil et en Algérie⁽⁶⁾. A Singapour, après l'éviction de l'Eurofighter, le Rafale est désormais seul en course contre le F-15 Eagle de Boeing pour un marché d'un milliard de dollars portant sur une vingtaine d'appareils. Le Rafale serait-il trop cher à l'export ? Ce ne sont pourtant pas les moyens commerciaux qui manquent, certains n'entrant d'ailleurs pas dans les comptes de Dassault Aviation : l'État organise et finance la participation aux nombreux salons des industriels, que cela soit en France ou à l'étranger. Les services des ambassades sont tous dotés d'attachés de défense qui se donnent pour mission de promouvoir ce business. Les nombreuses visites de ministres viennent alourdir la balance. Toutes ces dépenses sortent directement du budget de l'État, donc des impôts. Il n'est cependant pas impossible de penser que l'appareil pourrait être vendu à perte pour amorcer la pompe. En effet, l'état français dispose d'une botte secrète appelée COFACE. Cet organisme privé, dont le principal actionnaire est l'UAP, assure entre autres les ventes d'armes à l'étranger. Sur un contrat classique, si l'acheteur ne paye pas, c'est l'assureur qui paye. Pour les armes, c'est l'Etat. Pertes éponnées royalement par le contribuable.

Le Rafale, une nécessité ou une rente financière pour Dassault Aviation ?

A lors que rien n'assure le démarrage d'une carrière commerciale de l'avion, et que le coût du programme risque de se traduire par une perte sèche au final, certains rappelleront qu'ils s'étaient opposés à la fabrication du Rafale, objectant toute nécessité de se lancer dans un tel programme. Le plus emblématique d'entre eux est certainement Etienne Copel. Il fait d'autant plus autorité qu'il a été en 1981 le plus jeune général des armées françaises. Auparavant, en 1973, il avait été l'un des trois pilotes d'avions français qui ont largué une bombe atomique pour des essais à Mururoa, et le premier à le faire sur un monoplace. Après 1981 il a dirigé une des plus importantes bases aériennes françaises, celle de Reims, puis a été nommé sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, c'est-à-dire son N°3. En 1984 il démissionnait de l'armée pour défendre ses idées qui n'étaient pas conformes à la doctrine militaire officielle. Il est actuellement Vice-Président du Haut Comité français pour la Défense Civile. À propos du programme Rafale, il déclarait : « En ce qui concerne la composante aérienne de notre force de dissuasion, elle a été conçue pour bombarder Moscou, avec ravitaillements en vol. Ces ravitaillements étant d'ailleurs la partie la plus exposée du vol. Le bombardement de Moscou n'est plus vraiment d'actualité. On peut imaginer des circonstances exceptionnelles où nous aurions encore besoin de cette composante aérienne, par exemple au cas où une guerre menacerait entre l'Inde et le Pakistan, et où nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ne pourraient pas être rapidement dans la zone. Avec de multiples ravitaillements en vol, nous pourrions peut-être ainsi faire, si nécessaire, une démonstration rapide,

sur place, de notre capacité de dissuasion. Cependant il faut bien voir que le Rafale, comme le Mirage 2000 qui équipe actuellement notre force aérienne de dissuasion, est un avion de chasse, capable de monter très vite intercepter des avions ennemis. Ce n'est pas véritablement un avion de bombardement à long rayon d'action : son armement le rend peu aérodynamique, et il n'est pas "furtif" (invisible aux radars). Les Mirage 2000 et Super Etendard sont de bons avions. Les remplacer par des Rafale n'apporte pas d'avantage majeur. J'ai d'ailleurs publié un livre montrant que l'achat des Rafale, soit plus de 35 Milliards d'euros pour les 300 annoncés, était inutile. Ce genre d'information n'est guère repris par les media, qui ne tiennent pas à faire de peine à M. Dassault. On aurait donc pu, comme les Anglais, supprimer la composante aérienne de notre force de dissuasion, et réduire le nombre de nos avions de guerre, sans acheter de Rafale. Cela aurait permis de développer un avion furtif à long rayon d'action digne du XXIème siècle. »⁽⁷⁾

Vers un des plus grands scandales ?

Si l'avion ne se vend pas, s'il s'avère plus coûteux que prévu ou rapidement obsolète (sa conception a plus de 20 ans), ou encore s'il ne répond pas aux réels besoins militaires, le Rafale pourrait entamer une nouvelle carrière sur le devant de la scène médiatico-judiciaire. À moins que l'on ne nous explique, comme pour le Concorde par exemple, qu'il aura contribué au rayonnement de la France et que l'argent dépensé ainsi n'aura pas été perdu. Mais continuer l'exploitation du Rafale coûte que coûte, c'est surtout sauvegarder Dassault Aviation. On peut se demander alors qui est réellement maître du choix : la représentation nationale, les Forces armées ou les industriels ? Ce qui est certain, c'est que sur ces questions sensibles, les citoyens, une fois de plus, n'ont pas leur mot à dire. ■

Claude Romanet

(1) Michel Cabriol La Tribune - 28/06/04. Par comparaison, le projet civil ITER de Cadarache coûtera trois fois moins sur la même durée et crée une polémique sur son coût.

(2) Bill Sweetman, «Killer Angels», Journal of Electronic Defense, Novembre 2002.

(3) Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, Compte rendu n°27, Mercredi 23 juin 2004.

(4) op. cit. Bill Sweetman.

(5) op.cit. Michel Cabriol.

(6) RFI, Philippe Leymarie, 19/06/2005.

(7) Propos recueillis par Alain Mathieu, Société Civile n°39, septembre 2004.



Le F-15 de Boeing, leader incontestable du marché.

RÉFLEXION La nouvelle réserve militaire ; un lien Armée-Nation bien tenu

La Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale a rendu public l'hiver dernier un rapport sur la nouvelle réserve militaire. Il met en exergue l'échec de sa mise en place. Les objectifs fixés par la loi de programmation 1997-2002 n'ont pas été atteints : sur 100 000 réservistes attendus, moins d'un tiers (32 364) avait effectivement signé un engagement en 2002. L'Armée de Terre a rempli 40,5% de ses objectifs, la Marine 56,5%, l'Armée de l'Air 53,3%, la Gendarmerie 23,9%, le Service de Santé 15,9% et le Service des Essences 20%. Cette insuffisance d'engagements est particulièrement inquiétante au niveau des hommes du rang et des sous-officiers. Ce constat confirme hélas les craintes exprimées dès l'origine par de nombreux observateurs ; manque flagrant d'intérêt pour les hommes du rang et les sous-officiers, décalage entre les déclarations et les moyens véritablement dédiés à la réserve, affaiblissement accru du lien Armées-Nation. Il a donc été décidé dans la loi de programmation militaire 2003-2008 de... diminuer tout simplement les objectifs. On visait 100 000 réservistes en 2015 avec un point intermédiaire à 82 000 en 2008. On visera désormais 68 000 en 2008 et 94 000 en... 2015. À quand un véritable débat sur la place de la réserve, sur son rôle dans la protection des populations et du territoire national, sur son rôle dans le lien Armée-Nation, et sur les moyens qu'on y accorde par conséquent ? À quand un débat sur l'importance des missions de protection des populations et du territoire national, par rapport aux missions de projection et d'intervention extérieures ?

PAROLES DE CITOYEN

La diplomatie préventive n'exclue pas le recours à la force

Noël MAMÈRE, 57 ans, député-maire de Bègles (Gironde), candidat aux élections présidentielles de 2002 pour le parti «Les Verts» a accepté de répondre à nos questions.

A&P : La suppression du Service National est-elle pour vous une bonne chose ? La fin de l'armée de conscription n'éloigne-t-elle pas le citoyen des questions de défense nationale ?

NM : Oui, il n'est pas nécessaire de maintenir la conscription pour intéresser les citoyens aux questions de défense nationale, nous ne sommes plus à la période de Jean Jaurès. De toute façon, la défense est avant tout une question européenne.

A&P : Notre journal s'appelle «l'arme et la Paix» ; selon vous, ces deux termes peuvent-ils s'articuler ou sont-ils contradictoires ?

NM : Les termes «arme» et «paix» sont apparemment contradictoires. Le principe que défendent les Verts est celui de la diplomatie préventive mais, contrairement à une idée reçue, ils n'excluent pas l'intervention armée lorsque toutes les phases de la diplomatie ont été épuisées. Par exemple, nous avons été une majorité à soutenir l'intervention armée au Kosovo.

A&P : La défense est-elle une priorité pour la construction Européenne ?

NM : Oui, la défense doit faire partie des priorités de la construction européenne si nous ne voulons pas rester dépendants de l'OTAN et, par tant, des Etats Unis. Le Traité Constitutionnel Européen prévoit d'ailleurs que l'Europe se dote d'une politique étrangère et de sécurité commune.

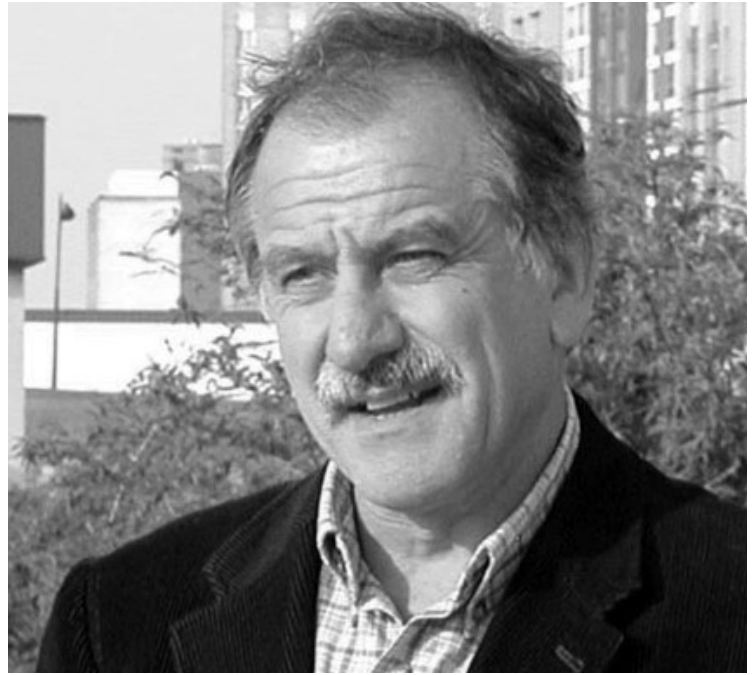
A&P : Le droit (ou devoir) d'ingérence, terme réservé naguère aux ONG, ne devient-il pas pour les gouvernements une forme nouvelle d'impérialisme ? La présence de l'armée Française en Côte d'Ivoire est-elle pour vous justifiée ?

NM : Le droit d'ingérence est en effet une nécessité lorsque il y a menace de crime contre l'humanité mais il est vrai qu'il peut être facilement revisité pour des motifs à caractère néocolonial. Le droit d'ingérence ne peut se confondre avec le droit du plus fort.

A&P : Dix pour cent des soldats américains présents en Irak sont des mercenaires, l'industrie de l'armement est «externalisée» en France comme aux Etats-Unis, bref, la tendance est une «privatisation de l'armée». Qu'en pensez-vous ?

NM : Je suis tout à fait d'accord avec l'opinion exprimée dans la cinquième question. C'est un thème que j'ai développé dans un livre «dangereuse Amérique», Edition Ramsay) co-écrit avec Patrick Farbiaz, chargé de la commission transnationale au Conseil Exécutif des Verts.

Propos recueillis par Claude Romanet



Noël Mamère : « il n'est pas nécessaire de maintenir la conscription pour intéresser les citoyens aux questions de défense nationale. »

ALERTE « Privatisation » de la torture ?

Une importante association nord-américaine pour les droits de l'homme (Human Rights Watch) a publié un rapport évoquant la « privatisation » de la torture. Il y est indiqué qu'un nombre important de personnes soupçonnées de « sympathies islamistes » ont été confiées à l'Egypte par les USA, pour interrogatoire. Il est précisé que l'Egypte pratique à leur rencontre des tortures quasi systématiques, provoquant un taux de mortalité très élevé. Les commanditaires seraient cependant très satisfaits des renseignements ainsi obtenus par leurs sous-traitants Egyptiens. La délocalisation a du bon ... Suite à ces révélations M. Bush a toutefois déclaré le 28 avril dernier : « Nous envoyons des gens dans les pays qui nous assurent qu'ils ne pratiquent pas la torture ». Et depuis le 11 avril, l'affaire des armes de destruction massive de Saddam, etc., on sait M. le Président très bien informé.

Adhérez à Initiatives Citoyenneté Défense, abonnez-vous à «L'arme et la paix»

Nom : Prénom :
Rue :
Code postal : Commune :
e-mail : Tél. :

- Je souhaite être tenu informé(e) des initiatives de l'association ICD :
par courrier ... par mail ...

- Je souhaite recevoir régulièrement la publication trimestrielle d'ICD : (ci-joint abonnement annuel de 5 €, par chèque à l'ordre d'ICD)

- Je deviens membre de l'association ICD : (ci-joint cotisation annuelle de 10 €, par chèque à l'ordre d'ICD, donnant droit à l'envoi gratuit de la publication trimestrielle)

(retourner à : Association ICD, MJC de Fontaine, 39 avenue du Vercors, 38600 Fontaine)